

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 novembre 2015**

**Ordre du jour :**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 29 octobre 2015**

**I - Pôle Administration générale**

*Juridique, Marchés Publics*

- 1.1 - Adhésion au groupement d'intérêt public Maximilien
- 1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des bâtiments communaux

**II - Pôle services à la population**

*État-civil, affaires générales*

- 2.1 - Acceptation d'un don anonyme grevé de conditions

**III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

- 3.1 - Tarification de la patinoire temporaire

**IV - Pôle Services Techniques**

*Voirie, Propreté, espaces verts*

- 4.1 - Convention de partenariat 2016/2020 SYCTOM/Collectivités pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage
- 4.2 - Modification des statuts du SYELOM

*Urbanisme*

- 4.3 - Cession de la propriété 4 place de la gare des Vallées, cadastrée section S numéro 15, au bénéfice de Hauts-de-Seine Habitat

*Aménagement urbain*

- 4.4 - ZAC des Champs-Philippe – Convention de servitude au profit d'ERDF pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'un poste de transformation de courant électrique dans un local situé en RDC du théâtre de La Garenne – réitération par acte authentique
- 4.5 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - îlot opérationnel S11-L1
  - Acquisition par la Ville d'un volume, brut de béton fluides en attente, à destination de local de service public complémentaire au volume « crèche »
  - Approbation, dans tous ses termes, du projet d'acte de vente en état futur d'achèvement
  - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente en état futur d'achèvement et d'y apporter, en tant que de besoin, toute modification d'ordre purement technique

**V - Divers**

- 5.1 - Décisions

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures 03, sous la présidence de M. Perrée, en l'absence de M. Philippe Juvin, Maire de la Garenne-Colombes.

**M. Perrée**

Mes chers collègues, bonsoir.

D'abord, je voudrais excuser M. le Maire qui, vous avez dû le voir ces derniers jours, est très souvent passé à la télévision. C'est surtout à l'hôpital qu'on est venu le chercher, parce qu'il s'est occupé de tous les blessés de vendredi dernier.

À cette occasion, je vais vous demander une minute de silence en hommage à tous ceux qui sont tombés.

*(Il est procédé à une minute de silence.)*

Merci.

Le premier point, le secrétaire de séance. Il n'y a pas de candidat : Baptiste Dubois est secrétaire de séance.

M. Juvin donne évidemment pouvoir à M. Perrée. Mme Gamblin à Mme Michelet, Mme Bordet à Mme Marques da Silva, M. Robail à M. Zacaropoulos, M. Dagràs à M. Martin-Chauffier et Mme Eisenstein à M. Conway.

La désignation du secrétaire de séance, c'est M. Baptiste Dubois.

Nous allons passer assez rapidement à l'ordre du jour et à l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 29 octobre.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 29 octobre 2015**

#### **M. Perrée**

Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce Conseil ?

Oui, Monsieur Conway.

#### **M. Conway**

À l'issue du dernier Conseil municipal, j'avais demandé les chiffres détaillés relatifs aux crèches, puisqu'ils n'étaient pas disponibles à ce moment-là.

#### **M. Perrée**

Je suis sûr qu'ils seront donnés. Ils n'ont peut-être pas eu le temps de le faire depuis le dernier Conseil.

#### **M. Conway**

C'est un rappel.

#### **M. Perrée**

Ce sera fait, Monsieur Conway. Rassurez-vous.

Le point 1, l'adhésion au groupement d'intérêt public Maximilien.

### **I - Pôle Administration générale**

#### **Juridique, Marchés Publics**

##### **1.1 - Adhésion au groupement d'intérêt public Maximilien**

#### **M. Perrée**

Pour satisfaire aux obligations légales de la Ville en matière de publication des marchés publics, la Ville utilise actuellement trois outils vendus par le Groupe Moniteur pour un montant de 9 800 et quelques euros TTC. Suite à des difficultés rencontrées, la Ville souhaite intégrer le groupement d'intérêt public qui fédère actuellement près de 70 acheteurs publics. Cette adhésion à durée indéterminée représente un coût de 1 500 €. Vous avez tous vu la différence de prix. Cette adhésion permettrait une réduction des coûts par la mutualisation et l'intégration dans un projet de service public à dimension régionale.

Il est demandé au Conseil d'approuver l'adhésion du groupement d'intérêt public, d'autoriser M. le Maire à signer tous les actes relatifs à cette adhésion et de désigner un représentant de la Ville et son suppléant aux instances du groupement d'intérêt public.

J'ai reçu deux candidatures : la candidature de M. Jean-Pierre Hervo comme représentant de la Ville et pour le suppléant, la candidature d'Yves Perrée.

*(Rires.)*

Tout va bien, pas de problème ?

Adopté. C'est fait.

*(Rires.)*

Bravo, Monsieur Hervo.

Tu m'as donné ta candidature, il faut savoir si tu la maintiens ou non.

#### **M. Hervo**

Je vote pour moi.

#### **M. Perrée**

Il n'y a pas d'autres candidats. Je les menace des yeux et ils se sont tous tus.

Tu es d'accord, tu continues ?

#### **M. Hervo**

Oui.

*(Rires.)*

#### **M. Conway**

N'hésitez pas à dire des gros mots.

**M. Perrée**

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Tout le monde est pour. Merci.

## **1.2 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché passé sur appel d'offres ouvert relatif à l'entretien des bâtiments communaux**

**M. Perrée**

La commune a lancé une procédure de mise en concurrence pour l'entretien des bâtiments communaux. Le marché a été dévolu en...

Tu veux le faire ? Sinon, j'avais l'intention de tout faire. C'est comme tu veux.

**M. Hervo**

Vas-y.

**M. Perrée**

Si vous avez des questions à poser, vous les posez à M. Hervo.

Le marché a été dévolu sous la forme de deux lots : le premier lot de nettoyage et entretien des bâtiments communaux, le second de nettoyage et entretien des parties vitrées et des luminaires.

La commission d'appel d'offres du 5 novembre 2015 a analysé les offres. Il a fait apparaître que le lot 1 a été accordé à la société GOM Propreté, qui est économiquement la plus avantageuse, et le lot 2 également à GOM Propreté, également la plus avantageuse.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de vouloir approuver le choix du Maire de lancer cette consultation, d'autoriser le Maire à signer le marché pour le lot 1 avec la société GOM Propreté et pour le lot 2, *itou* la société GOM Propreté.

Y a-t-il des personnes qui votent contre cette décision ? Non. Abstentions ? Non. Merci beaucoup.

Point suivant, il s'agit d'un don anonyme grevé de conditions. Je vais passer la parole à Anne Fommarty.

## **II - Pôle services à la population**

### *État-civil, affaires générales*

#### **2.1 - Acceptation d'un don anonyme grevé de conditions**

**Mme Fommarty**

Bonsoir à tous.

En juin dernier, une personne s'est rapprochée de la mairie dans l'intention de faire un don à la commune, en particulier s'adressant à l'école Jean Jerphanion afin de faciliter l'accès aux fournitures scolaires pour les élèves de cette école. Le don est assorti de deux conditions : respecter l'anonymat du donneur et l'affectation de ce don au financement des fournitures scolaires des élèves de l'école Jean Jerphanion.

Il appartient au Conseil municipal de se prononcer sur l'acceptation de ce don anonyme de 2 250 € à destination des élèves de l'école Jean Jerphanion pour financer des fournitures.

**M. Perrée**

Une question ?

Allez-y.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous remercie. J'avais quelques questions par rapport à cette délibération qui est assez exceptionnelle. Évidemment, vous ne pouvez pas donner les raisons, je suppose. Cela m'interroge sur le montant que l'on attribue sur le budget, parce que cela fait 20 % du budget alloué à l'école, sur la nécessité d'augmenter ce budget pour satisfaire les besoins. Si c'est une question de besoin, il serait intéressant d'augmenter le budget.

**Mme Fommarty**

Le budget de l'école n'a pas diminué. C'est un donateur que nous connaissons à La Garenne, qui a déjà fait plusieurs dons sous différentes raisons sociales. Il participe chaque année, en rapport avec ses capacités financières, pour faire un don pour des œuvres sociales. Le budget de l'école n'a pas été diminué, donc il n'y a pas de nécessité de modifier le budget, en tout cas pas cette année.

**M. Perrée**

Merci, Madame Naturel.

J'aurais remercié le donateur. J'aurais commencé par cela.

**Mlle Naturel**

Oui.

**M. Perrée**

C'est vrai que c'est exceptionnel et c'est très gentil de sa part.

Qui est contre cette décision ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité, merci.

Tarification de la patinoire temporaire, Monsieur Baptiste Dubois.

### **III - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

#### **3.1 - Tarification de la patinoire temporaire**

##### **M. Dubois**

Bonsoir à tous.

Il s'agit de l'animation que vous connaissez tous. La patinoire s'installe du 4 décembre au 10 janvier sur la place de la Liberté. L'objet de la délibération est de fixer les tarifs de cette patinoire. Vous les avez sous les yeux. Il y a une modification pour le vendredi 4 décembre : l'inauguration est annulée conformément aux recommandations de la préfecture, mais la gratuité le jour de l'inauguration est maintenue. Nous vous demandons d'accepter la délibération des tarifs qui vous sont proposés.

##### **Mme Courty**

Sur les tarifs que nous avons faits l'an passé, je regrette que la gratuité ne soit pas accordée aux enfants de moins de 12 ans.

##### **M. Dubois**

J'apporte des précisions, si je peux me le permettre. Pour les enfants en difficulté, notamment les enfants que vous évoquez, une aide est possible de la part du CCAS.

##### **Mme Courty**

La démarche devient stigmatisante pour ces personnes.

##### **M. Dubois**

S'ils sont à l'école, c'est gratuit, et ils peuvent en profiter avec l'école en période scolaire ou dans le cadre des accueils de loisirs gratuitement.

##### **M. Perrée**

Avez-vous d'autres questions ?

Mademoiselle Naturel.

##### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Concernant les carnets de tickets gratuits, comme tous les ans, je vous demande comment ils sont attribués et quels sont les critères.

##### **M. Dubois**

Apparemment, c'est le CCAS qui gère. Je ne peux pas vous répondre. C'est M. De Boutray qui va vous répondre.

##### **M. De Boutray**

Depuis que la patinoire existe, c'est pour les familles aux revenus modestes tel que c'est indiqué. Nous les donnons à toute personne qui le demande. Nous les donnons de façon assez généreuse. Je ne me souviens plus du nombre de tickets que nous achetons, mais c'est une belle quantité. Cela permet de ne pas être très sélectif et d'être assez ouvert aux personnes qui demandent. Cela se veut très ouvert.

##### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous remercie.

##### **M. De Boutray**

Je n'ai pas à l'esprit les règles d'attribution, mais c'est extrêmement normé. Si vous voulez, on peut vous donner, au travers du CCAS, des informations plus précises sur les conditions d'attribution. Cela se veut, par définition, très ouvert pour ouvrir au maximum aux personnes en difficulté et leur donner accès à cette patinoire.

##### **M. Perrée**

Y avait-il une autre question ?

Madame Courty ?

Oui, Olivier.

##### **M. Autain**

Je voudrais préciser que la patinoire est quelque chose qui est proposé et que ce n'est pas une obligation de participer. Je ne vois pas la stigmatisation. Ce n'est pas un dû. Il n'y a pas de stigmatisation possible. S'ils ont besoin d'aide, on les aide.

##### **M. Perrée**

En tout cas, il faut reconnaître que cela a eu beaucoup de succès les dernières années. Vous avez vu les chiffres que l'on vous a donnés.

##### **M<sup>lle</sup> Naturel**

Non.

##### **M. Perrée**

Je crois que c'était 12 000 personnes, ce qui n'est pas mal.

Vous voulez encore poser une question ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est plutôt une remarque. Je rejoins l'idée qu'il faut imposer une gratuité pour les enfants de moins de 12 ans. Dans la période, on a besoin de dignité et de justice sociale. Le fait d'aller demander des tickets, alors que c'est une période de fête... Certaines personnes ne peuvent pas partir en vacances, mais elles peuvent passer une heure à la patinoire. C'est plutôt une ouverture à faire, un moment de partage dont il faut faire bénéficier facilement les gens.

Ils font la demande, d'accord, mais on pourrait procéder autrement. On pourrait le leur envoyer, leur proposer une aide.

*(Dénégation générale.)*

**M. Perrée**

On ne va pas le leur envoyer.

**M. De Boutray**

On n'a pas un fichier de ces personnes, heureusement d'ailleurs. C'est plus un acte volontaire, une demande. On ne va pas faire un mailing des demandes de tickets de patinoire.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Il est donc évident que pour les enfants de moins de 12 ans, il faut la gratuité ou l'euro symbolique.

**M. Perrée**

Ce n'est pas ainsi que cela se passe. Beaucoup de gens peuvent y participer, il n'y a pas besoin d'aller faire un listing des gens qui peuvent et des gens qui ne peuvent pas.

**Mme Gaillabaud**

Le prix est minime.

**Mme Raimbault**

Si les enfants le souhaitent, ils vont au centre de loisirs pendant les vacances scolaires et peuvent profiter de l'accès à la patinoire gratuitement.

**Mme Gaillabaud**

Le centre de loisirs est gratuit.

**M. Perrée**

Qui est contre ? Un contre. C'est dommage.

Qui s'abstient ? Deux abstentions.

Qui est pour ? Le reste.

Merci beaucoup.

**M. Conway**

Qui est pour ? Il n'y a pas que moi.

**M. Perrée**

J'ai dit le reste. Merci beaucoup.

Le point suivant : il s'agit de la convention de partenariat SYCTOM/collectivités pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage.

Je vais demander à Mme Michelet de nous exposer ce point.

#### **IV - Pôle Services Techniques**

##### ***Voirie, Propreté, espaces verts***

#### **4.1 - Convention de partenariat 2016/2020 SYCTOM/Collectivités pour la mise en œuvre et le suivi d'un programme de compostage**

**Mme Michelet**

Bonsoir, mes chers collègues.

Cette convention s'inscrit dans le plan local de convention des déchets. Le Conseil municipal du 21 octobre 2010 s'est engagé sur l'élaboration de ce plan. Pour parler des grandes lignes, l'objectif était d'atteindre une réduction de 7 % par habitant des ordures ménagères et assimilés sur cinq ans ; à La Garenne-Colombes, nous avons réussi à diminuer de 4,26 %. De mai 2013 au 31 décembre 2014, nous avons équipé de composteurs 192 foyers, dont 66 lombri-composteurs, quatre groupes scolaires, une crèche et trois squares.

Le SYCTOM propose de renouveler ce partenariat pour une période de cinq ans de 2015 à 2020. En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la convention de ce partenariat.

J'ai fini.

**M. Perrée**

J'ai entendu.

*(Rires.)*

Quelqu'un a une question à poser à Mme Michelet qui va se faire un plaisir de répondre ?

Madame Naturel.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je vous remercie de cette présentation. Vous êtes-vous tournés vers les bailleurs sociaux pour avoir un compostage collectif ?

**Mme De Bellabre**

Ce n'est pas possible dans un HLM.

**Mme Michelet**

Les composteurs qui sont proposés sont pour les animaux et les déchets organiques. On le propose effectivement dans les appartements ou dans les collectivités et ceux qui veulent en prendre viennent le chercher eux-mêmes.

La seule chose qui est en supplément par rapport aux autres années, ce sont des broyeurs qui vont être achetés par la municipalité et que l'on pourra prêter à des collectivités à des moments voulus. On mettra à disposition des broyeurs pour les déchets s'il y a des bois plus importants. Ce sera mis en œuvre dans les cinq ans à venir, en supplément par rapport à ce que l'on a connu ces dernières années.

**M. Perrée**

Merci, Madame Michelet.

Madame Naturel, vous êtes satisfaite de la réponse ?

**Mlle Naturel**

Oui.

**M. Perrée**

On est bon.

**M. Conway**

*(Intervention inaudible.)*

**M. Perrée**

J'ai posé la question.

**M. Conway**

Quand ?

**M. Perrée**

À l'instant.

**M. Conway**

J'attendais qu'elle finisse.

**M. Perrée**

Allez-y, Monsieur Conway.

**M. Conway**

Sur le compostage, beaucoup d'initiatives ont été prises sur La Garenne depuis notre discussion de 2013. Vous parliez tout à l'heure de mettre cela en place pour les habitats collectifs. D'après les retours que j'ai eus, c'est déjà expérimenté dans au moins deux ou trois résidences. Je pense que c'est quelque chose qui va dans le sens d'une réponse positive.

L'autre point est que derrière le nombre de composteurs ou de lombricomposteurs, une très belle économie est faite, puisque d'après les calculs, cela doit faire environ 20 tonnes de collecte en moins, de compost en plus. Par rapport à l'objectif des 7 % de réduction, on les a largement atteints, me semble-t-il. C'est une occasion de faire le bilan de cela parce qu'on n'a pas souvent l'occasion de parler compost.

*(Rires.)*

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Conway.

D'autres questions ? Non.

Cette fois-ci, je peux voter ? Personne d'autre n'a de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

Le point suivant, il s'agit de la modification des statuts du SYELOM. Jean-François Dransart va nous expliquer cela.

## **4.2 - Modification des statuts du SYELOM**

### **M. Dransart**

Pour faire simple, il s'agit de tous les adhérents du SYELOM qui représentent ces 30 communes : neuf communes indépendantes et 21 qui sont dans des territoires intercommunaux. Ils ont décidé de modifier les statuts et les compétences du SYELOM pour permettre son intégration éventuelle dans le cadre du Grand Paris, donc dans le territoire qui existera à partir du 1<sup>er</sup> janvier, parce que la compétence de traitement des déchets, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, sera apportée aux territoires.

Il s'agit de quelques mesures. Toutes les communes passent cette délibération pour que l'on puisse acter les modifications des statuts du SYELOM. C'est l'idée, avec la majorité relative.

### **M. Perrée**

Merci, Monsieur Dransart.

Y a-t-il des questions sur ces problèmes du SYELOM ? Non.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité, merci beaucoup.

Le point suivant, il s'agit de la cession de propriété, 4 place de la gare des Vallées.

Mme Stéphanie Paillard va nous expliquer ce problème.

### **Urbanisme**

## **4.3 - Cession de la propriété 4 place de la gare des Vallées, cadastrée section S numéro 15, au bénéfice de Hauts-de-Seine Habitat**

### **Mme Paillard**

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier Laurent Montagnon qui a fourni un énorme travail de qualité, comme toujours, sur ce dossier depuis l'origine du projet.

De quoi s'agit-il ? Nous vous proposons de céder à l'OPD Hauts-de-Seine Habitat l'immeuble situé 4 place de la gare des Vallées. On l'a acquis en mai 2015 au prix de 3,843 M€. Lors de cette acquisition, notre objectif était double : d'une part, réhabiliter l'immeuble, et d'autre part, réaliser des logements sociaux. Cela s'inscrit parfaitement dans notre engagement PLH que nous avons récemment adopté et témoigne de notre volonté ferme de réaliser des logements sociaux, contrairement à ce que prétendent certains et certaines.

Nous nous sommes alors rapprochés de Hauts-de-Seine Habitat qui nous a proposé un projet très satisfaisant qui consiste à restructurer l'immeuble en 33 logements, dont 18 en PLAI et 15 en PLS, selon les modalités suivantes que je vous demande d'approuver : une cession au prix de 3 895 712,60 €, l'octroi d'une subvention communale de 310 000 € pour surcharge foncière en contrepartie de laquelle la commune se voit octroyer un droit de réservation de 12 logements, et l'intervention de la commune en garantie des emprunts. Voilà le projet que nous vous demandons d'approuver pour cet immeuble situé au 4 place de la gare des Vallées.

### **M. Perrée**

Merci beaucoup.

Des questions ?

### **Mme Juvin-Marleix**

C'était très clair.

### **Mme Courty**

Nous sommes d'accord, cet immeuble a besoin d'une réhabilitation. Nous avons une interrogation sur les habitants : dans quelles mesures vont-ils être accompagnés et relogés, puisque c'est toujours habité, me semble-t-il ?

### **Mme Paillard**

Exactement, l'immeuble est toujours occupé. Il nous reste 18 occupants réguliers et six sans titre. Le repreneur, Hauts-de-Seine Habitat, va faire son affaire des derniers habitants. Ils seront relogés par Hauts-de-Seine Habitat ou expulsés. En tout cas, ce n'est pas forcément l'affaire de la commune.

### **Mme Courty**

Ils sont quand même garennois actuellement.

### **Mme Paillard**

Quelle est votre proposition ?

### **Mme Courty**

Des propositions de relogement.

### **Mme Paillard**

Où, par exemple ?

### **Mme Courty**

Je n'ai pas la maîtrise sur le logement de la ville. C'est dans l'accompagnement. Ils n'ont pas à être nécessairement logés à La Garenne-Colombes, mais qu'ils puissent avoir un accompagnement et des propositions de logement décentes dans un secteur...

**Mme Paillard**

Quand on vend un immeuble occupé, c'est le successeur qui fait son affaire des derniers occupants. On propose de vendre selon les modalités que je vous ai décrites. Ensuite, l'opérateur va faire son affaire des derniers occupants.

**M. Perrée**

Je crois que c'est très clair.

Merci, Madame.

Madame Gaillabaud, tu voulais dire quelque chose ?

**Mme Gaillabaud**

Je voulais souligner qu'il y avait des squatters dans l'immeuble, que nous avons fait le point avec OPH 92 lors de nombreuses réunions. Comme le disait ma collègue, c'est OPH 92, avec lesquels on fait le point sur chaque dossier, qui demande les ressources de chacun et que l'on accompagne. Les personnes qui ont des titres seront relogées ; celles qui n'ont pas de titre, qui n'ont pas à être là, seront expulsées.

**M. Perrée**

Merci.

Monsieur Conway.

**M. Conway**

Je voulais rappeler que dans cette délibération, la Ville interviendra en garantie d'emprunt et accordera une subvention de 310 000 €, en contrepartie de quoi elle aura la gestion de 12 logements. Je voudrais rappeler mon souhait que la commission d'attribution des logements soit plurielle et que cette commission plurielle établisse, d'une manière collégiale, les critères d'attribution et le suivi de ces logements sociaux.

**M. Perrée**

Vous vouliez poser une question ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, pour revenir sur le débat.

Bien évidemment que c'est Hauts-de-Seine Habitat qui va faire ce qu'il faut pour reloger dignement ces personnes. C'est normal, cela se passe comme cela. On peut souhaiter que la mairie fasse en sorte que même ceux qui n'ont pas de titre ne soient pas expulsés.

*(Protestations au sein de la majorité.)*

**M. Perrée**

On vient de l'expliquer.

Recommence, Geneviève.

**Mme Gaillabaud**

Bon nombre de personnes qui restent sur place sont débitrices à hauteur de 5 000, 10 000, 17 000 €. C'est difficile de reloger des personnes déjà débitrices.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

J'entends bien. Il faut essayer de faire tout ce qui est possible.

**Mme Gaillabaud**

Dans le respect des lois.

**M. Perrée**

Nous ferons tout ce qui est possible.

**M. Duclos**

J'ai été surpris sur la répartition entre PLAI et PLS. Je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu débat au sein du Conseil municipal sur cette répartition et sur le ratio entre les PLAI et les PLS. Cela me semble un élément majeur dans la réalisation de ce programme. Je voudrais savoir qui a pris cette décision et comment elle a été prise.

**M. Perrée**

Stéphanie Paillard, vas-y.

**Mme Paillard**

C'est un projet que nous menons avec Hauts-de-Seine Habitat. Ce sont eux qui réalisent le projet avec les modalités financières et ils essaient d'équilibrer leur projet. Ce sont eux qui sont revenus vers nous en nous proposant ces catégories. Ce n'est pas une décision du Conseil municipal par rapport à un débat sur le nombre de logements PLAI, PLS, PLUS. Nous faisons une bonne affaire avec ce projet : nous revendons, l'immeuble est réhabilité. On a des logements sociaux, vous plaidez pour cela depuis X années. On va avoir un bel immeuble, réhabilité, du logement social, un bon prix de cession, donc tout va bien.

**M. Duclos**



D'accord. J'entends bien votre réponse. Serait-il possible de savoir sur quelle base le calcul a été fait. En particulier, au niveau des PLS, quel est le montant du loyer minimum qui a permis ce calcul de rentabilité qui est tout à fait normal ? J'aimerais avoir des éclaircissements sur ce point.

**M. Perrée**

Comme nous venons de le dire, il faudrait demander à OPH.

**M. Duclos**

Je veux un chiffre, ce n'est pas compliqué de demander un chiffre.

**M. Perrée**

Nous allons vous donner le chiffre, mais pas tout de suite.

**M. Duclos**

Souhaitez-vous que je vous fasse un courrier ?

**M. Perrée**

Je veux bien que vous m'écriviez. Cela me fera toujours plaisir.

*(Rires.)*

**M. Duclos**

Je veux bien que l'on fasse un peu d'humour, mais pas trop quand même.

**M. Perrée**

Il faut en faire dans un moment si triste.

Vous voulez apporter un complément à ce que viennent de dire M. Duclos et Mme Naturel ?

**M. Duclos**

J'aurai mon chiffre, alors ?

**M. Perrée**

Demain matin à la première heure, rassurez-vous.

**M. Duclos**

Non, j'ai le temps.

**M. Perrée**

Qui est contre cette décision ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. Qui est pour ? Le reste.

Je vais passer la parole à mon ami, Jean-Pierre Hervo qui attend avec impatience de nous parler de la ZAC des Champs-Philippe.

Vas-y, Jean-Pierre.

### ***Aménagement urbain***

#### **4.4 - ZAC des Champs-Philippe – Convention de servitude au profit d'ERDF pour l'implantation, l'exploitation et l'entretien d'un poste de transformation de courant électrique dans un local situé en RDC du théâtre de La Garenne – réitération par acte authentique**

**M. Hervo**

Pas de sujets bien compliqués ce soir. Le premier, il s'agit de régulariser de façon définitive la convention de servitude au profit d'ERDF qui occupe un local dans le théâtre de La Garenne pour y abriter un poste public d'alimentation électrique du quartier. C'est un sujet classique qui, jusque récemment, se traitait par de simples conventions entre EDF ou ERDF et les personnes concernées, qu'elles soient publiques ou privées. Les choses se sont compliquées, puisque tout ceci entre dans le cadre d'une convention qui avait été signée entre ErDF et la SEM 92, qui était alors l'aménageur, laquelle convention a été reprise au titre des conventions de la Ville. Cela ne pose aucun problème : le poste public d'alimentation électrique du quartier Champs-Philippe Nord est bien dans le théâtre, mais ErDF a demandé que ceci soit réitéré par acte authentique devant notaire, à ses frais, Dieu merci.

C'est ce que je vous demande d'approuver ce soir, c'est-à-dire d'approuver et d'autoriser M. le Maire à signer cet acte authentique d'établissement de servitude au profit d'ERDF. Cela va nous permettre de toucher un titre de dédommagement pour la mise à disposition d'ERDF d'un local de 50 ou 60 m<sup>2</sup>, qui va nous permettre de toucher un dédommagement s'élevant à 3 237,58 €. C'est une simple régularisation, il n'y a aucune nouveauté. C'est purement formel.

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Hervo.

Y a-t-il des questions ? Non. Je vais passer donc au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tout le monde est pour. Merci beaucoup.

Bravo, Monsieur Hervo !

On passe au point suivant, l'opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe. Je vais laisser la parole à M. Hervo qui bout d'impatience de vous raconter tout cela.

#### **4.5 - Opération d'aménagement du quartier des Champs-Philippe - îlot opérationnel S11-L1**

**- Acquisition par la Ville d'un volume, brut de béton fluides en attente, à destination de local de service public complémentaire au volume « crèche »**

**- Approbation, dans tous ses termes, du projet d'acte de vente en état futur d'achèvement**

**- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'acte de vente en état futur d'achèvement et d'y apporter, en tant que de besoin, toute modification d'ordre purement technique**

#### **M. Hervo**

Pas plus que tout à l'heure. Merci de me passer la parole, Monsieur le premier adjoint.

Dernier acte de l'affaire Marignan. Je ne vais pas vous refaire tout l'historique, nous l'avons fait plusieurs fois et nous l'avons refait en partie lors de notre dernière séance du Conseil municipal, qui a approuvé la cession du terrain du cœur de quartier à la société Marignan, laquelle a été d'ailleurs depuis confirmée par signature d'un acte authentique notarié vendredi dernier.

Il s'agit de régulariser définitivement les acquisitions par la Ville de deux volumes réalisés par Marignan dans cette opération et livrés brut de béton fluides en attente, l'un pour la réalisation d'une crèche dont nous avons déjà eu longuement l'occasion de parler, et l'autre pour la réalisation d'un local de service public, autrement dit, une annexe de la mairie de La Garenne-Colombes dans le quartier.

L'acquisition de la crèche avait été déjà actée par les approbations antérieures des promesses et aujourd'hui, il s'agit d'approuver définitivement l'acquisition du volume destiné à recevoir un local à l'usage des services publics. Je vous rappelle que ces deux acquisitions, qui font l'objet d'un unique acte authentique, dont vous avez pu prendre connaissance, s'élèvent pour le local crèche à 560 000 € hors taxe, et pour le local de service public à 104 355 € hors taxes.

#### **M. Perrée**

Merci, Monsieur Hervo.

#### **M. Duclos**

Que veut dire ERP ?

#### **M. Hervo**

Établissement recevant du public. La crèche est un établissement recevant du public donc tombant sous le coup de réglementations spécifiques.

#### **M. Perrée**

Pas de question ? Merci.

Nous allons donc voter.

Personne n'est contre ? Pas d'abstention non plus ? Tout le monde est pour. Merci infiniment.

#### **M. Hervo**

À titre d'information, lors de la signature de la convention de cession du terrain, Marignan nous a confirmé démarrer les travaux dès le courant du mois de décembre et avoir enfin régularisé les actes de cession avec Intermarché.

#### **M. Perrée**

On passe aux décisions du Maire.

### **V - Divers**

#### **5.1 - Décisions**

N°2015-330 : Contrat avec l'association La Forêt des Enchanteurs relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 9 décembre 2015

N°2015-331 : Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque municipale, à titre gracieux, en faveur de la paroisse Saint-Urbain pour la projection d'un film prévue le 3 décembre 2015

N°2015-332 : Convention avec la Compagnie Clair de Lune relatif à la fête de fin d'année de la crèche Bonnin-Verdun prévue le 14 décembre 2015

N°2015-333 : Contrat avec le Théâtre de Menou relatif à la fête de fin d'année de la halte-garderie Joffre et de la structure d'accueil Monique Mangeard prévue le 7 décembre 2015

N°2015-334 : Contrat avec l'association Tralalaire relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre prévue le 1<sup>er</sup> décembre 2015

N°2015-335 : Contrat avec la compagnie Clair de Lune relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 3 décembre 2015

- N°2015-336 : Convention relative à la mise à disposition de l'auditorium de la médiathèque, à titre gracieux, en faveur de Solidarité Sida pour l'organisation d'animations préventives
- N°2015-337 : Marché à procédure adaptée relatif à la location, l'exploitation, l'animation d'une patinoire mobile pour la commune de La Garenne-Colombes
- N°2015-338 : Contrat avec la compagnie Tellem Chao relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le lundi 2 novembre 2015 pour l'école élémentaire André Marsault
- N°2015-339 : Contrat avec la Compagnie de La Dandinière relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 18 novembre 2015 à la médiathèque municipale
- N°2015-340 : Contrat avec la SARL C-La Compagnie relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 2 décembre 2015 à la médiathèque municipale
- N°2015-341 : Contrat avec La Boulevard Lannes Company relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mardi 22 décembre 2015 à la médiathèque municipale
- N°2015-342 : Contrat avec l'association La Compagnie Oz relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le mardi 24 novembre 2015 à l'auditorium de la médiathèque municipale pour l'école élémentaire René Guest
- N°2015-343 : Convention relative à la mise à disposition du Mastaba 1 - La Garenne-Colombes, à titre gracieux, en faveur de l'association Drapeau Blanc et de l'ensemble vocal Pythagore
- N°2015-344 : Contrat avec l'association La Compagnie Compas Austral relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu le mercredi 23 décembre 2015 à la médiathèque municipale
- N°2015-345 : Demande de subvention relative à l'acquisition de gilets pare-balles pour les policiers municipaux de la Commune de La Garenne-Colombes
- N°2015-346 : Contrat avec le Théâtre de Menou relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean Bonal prévue le 14 décembre 2015
- N°2015-347 : Contrat avec le salon du chocolatier relatif à l'organisation d'un atelier pour enfants prévu le mardi 29 décembre 2015 à l'école élémentaire Sagot-Voltaire
- N°2015-348 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de l'auditorium de la médiathèque municipale, en faveur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Hauts-de-Seine, prévue le vendredi 20 novembre 2015
- N°2015-349 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Victoire Guehi
- N°2015-350 : Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'Honneur du Théâtre de La Garenne prévue le 2 décembre 2015, en faveur du Cabinet La Domaniale

**M. Perrée**

Quelqu'un a-t-il une remarque particulière à faire sur un point ?

Monsieur Conway, je vous écoute.

**M. Conway**

Dans les décisions du Maire, il y a plusieurs signatures de contrat relatives notamment aux fêtes de fin d'année dans les structures collectives. J'avais demandé que soient systématiquement communiquées par courrier électronique, aux conseillers municipaux qui le demandaient, dont nous, les dates de ces manifestations dès qu'elles sont connues. Il m'avait été répondu le 28 novembre 2014 que c'était noté et que ce serait mis en place. Ce n'est toujours pas mis en place. Je continue de recevoir des invitations par courrier. D'autre part, il y a des invitations dont je ne suis pas averti en temps et en heure.

Cela générerait des économies en supprimant les enveloppes et bostols correspondants, ainsi que les frais de mise sous enveloppe et de remise à domicile ou envoi sous enveloppe. Cela éviterait que certaines invitations s'égarer et que nous ne soyons pas informés à temps, voire pas du tout, des différentes manifestations auxquelles nous devons être conviés en tant que représentants élus.

**M. Perrée**

Quand nous aurons ces dates, nous vous les communiquerons.

Autre chose ? Non, on passe aux questions diverses. Pas de questions orales, pas de questions diverses.

Je vous remercie infiniment. Le Conseil municipal est terminé. Merci beaucoup.

*La séance est levée à 20 heures 43.*